

DELIBERATION N° 84/03-11 : ACQUISITION DE TERRAINS POUR RESERVES FONCIERES

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire, expose à l'Assemblée l'offre de vente faite à la Commune pour 2 parcelles de terrains appartenant à Monsieur Jean de Ludre et sise section A :

- N° 710, lieudit "Fontaine Longerale", d'une superficie de 11 a 15
- N° 587 b, lieudit "Coulomheu" d'une superficie de 7 a 10

Le vendeur demande la somme de 9 500 F.

Cette opération permettrait à la commune de poursuivre sa politique d'acquisitions de terrains pour réserves foncières.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'acquisition des parcelles cadastrées A 710, lieudit "Fontaine Longerale", d'une superficie de 11 a 15 et A 587 b, lieudit "Coulomheu", d'une superficie de 7 a 10 au prix de 9 500 F,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que toutes pièces utiles,
- précise que les crédits nécessaires ont été prévus au B.P. 1984.